



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JUIN 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 VOTANTS : 27</p> <p>DATE DE LA CONVOCAATION : Le 11 juin 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 24 juin 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Stéphanie LUSSIANA (arrivée à 18h50), M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT - BOUCHET.</p> <p>Etaient représentées : Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA et M. Gérard ROHI ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.</p> <p>Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.</p>
--	--

Délibération n°31

Rapporteur : Mme Marie-Thérèse BERGERET

**Objet : Travaux de réhabilitation du bâtiment de l'alpage de Merdassier du Milieu –
Demandes de subventions**

Dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Arlysère, la Ville d'Ugine peut prétendre à un soutien pour l'amélioration des conditions de vie à l'alpage et notamment pour la rénovation de logements d'alpage.

L'agriculture de montagne revêt un caractère particulier à Ugine. Il est nécessaire d'offrir aux alpagistes de bonnes conditions de vie et de travail afin de favoriser le maintien et le développement d'activités sur ces territoires pastoraux.

Longtemps inoccupé, le bâtiment de l'alpage de Merdassier du Milieu nécessite aujourd'hui d'importants travaux de réhabilitation et de mise aux normes afin de permettre à nouveau, l'installation d'un alpagiste avec transformation laitière.

Cette opération d'ampleur, avec une réfection de la toiture, l'installation d'une centrale photovoltaïque avec reprise du système électrique, la création d'une salle de bains et d'un sanitaire, et une mise aux normes de la fromagerie, permettra de maintenir une activité pastorale sur cet alpage.

Les demandes de subventions portent donc sur deux projets :

A/ la réhabilitation de la partie logement de l'alpage estimée à 120 000 €.

B/ la mise aux normes de la salle de fabrication estimée à 60 000 €.

Le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2024 afin de pouvoir être achevés au printemps 2025.

L'importance des travaux à réaliser nécessite un soutien tout particulier, d'autant plus que les contraintes stratégiques et financières se révèlent importantes.

Au regard des ambitions du projet, et afin de générer l'effet levier nécessaire à sa juste réalisation, il convient de solliciter le concours de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, du Département de la Savoie et la Région Auvergne Rhône-Alpes par l'intermédiaire du PPT Arlysère et de la DDT de la Savoie, à hauteur de 70%, et de tout autre financeur afin de solliciter les subventions les plus importantes possibles.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le projet tel que présenté, pour un coût maximum estimé à 120 000 € pour la réhabilitation de la partie logement de l'alpage, et à 60 000 € pour la mise aux normes de la salle de fabrication,**
- **Autorise M. le Maire – Franck LOMBARD ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Etat et de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement rural, les subventions les plus élevées possibles.**
- **Autorise M. le Maire – Franck LOMBARD ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240617-20240617-DE31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Publication : 24/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

